

CARRIÈRE Il devient indispensable de continuer à se former tout au long de sa vie professionnelle

Youpi ! L'école n'est jamais finie

Marie de Fournas

Marché de l'emploi de plus en plus exigeant, importance de la qualité de vie au travail... Se former tout au long de sa carrière n'est plus une option, mais est devenu indispensable. « Cela devrait être une habitude culturelle », selon Blandine Mansion, coach en transition de carrière à bmcoaching.fr. « Le cerveau est un muscle qu'il faut entretenir. On a besoin d'apprendre en continu, de sortir de sa zone de confort. » Suivre des formations qui nous plaisent participerait à notre bien-être au travail. Attention cependant à ne pas gaspiller ce temps précieux, aver-

tit Laurent Tylski, coach en entreprise chez Acteo Consulting. « Il existe toutes sortes de formations, mais il faut en choisir une qui sera utile et qui

« Il faut rester à la page, pour ne pas être dépassé. »

Laurent Tylski, coach en entreprise chez Acteo Consulting

vous permettra d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer professionnellement. »

D'abord parce que cela permet de « maintenir son employabilité à son poste », soutient le coach. « Il faut res-

ter à la page pour ne pas être dépassé. Un ingénieur de 50 ans ne peut pas travailler comme il le faisait au début de sa carrière. » D'où l'importance de rester vigilant à ce que sa pratique et ses compétences correspondent toujours à l'évolution et aux besoins de l'entreprise.

Ensuite, suivre une formation est un bon moyen de monter en grade dans sa boîte. « Si vous êtes technicien expert, vous pouvez vous spécialiser dans un autre domaine ou devenir manager dans votre discipline », donne comme exemple Laurent Tylski. Cette démarche empêche bien souvent de « s'engluier dans la routine et, à terme, de se démotiver », note Blan-

dine Mansion. Le genre de situation qui peut entraîner un mal-être au travail et une remise en question professionnelle, alors qu'il ne suffit parfois que d'un simple « réajustement ».

Un entretien avec son supérieur hiérarchique ou un coach sont de bonnes solutions pour y voir plus clair. Cela passera par un bilan de compétences avec son manager et par un état des lieux de sa situation professionnelle avec un coach. Où est-ce que j'ai envie de mettre mon énergie ? Qu'est-ce que j'aime ? En définitive, pour Blandine Mansion : « Se détacher d'un formatage sociétal que l'on subit parfois », pour se recentrer sur soi et muscler ses propres ambitions. ■

CIF - FAF - CFP

Et en toutes lettres, ça donne quoi ?

Des formations professionnelles, il en existe beaucoup. Comme salarié, vous bénéficiez d'un compte personnel de formation (CPF). Il s'utilise tout au long de sa vie active pour financer des formations qualifiantes. Il est aussi possible de prendre un congé individuel de formation (CIF) et de quitter son poste pour suivre une formation jusqu'à un an. Une entreprise peut également proposer des plans de formation et des périodes de professionnalisation.

Via Pôle emploi

En tant que travailleur indépendant et donc soumis à la contribution à la formation professionnelle (CFP), vous pouvez recevoir une aide financière pour une formation. Il faut passer par le fonds d'assurance formation (FAF) correspondant à votre activité (professions libérales, exploitants agricoles, etc.). Les chômeurs trouveront de nombreuses formations avec Pôle emploi. « Si la formation est conventionnée par les financeurs de la formation continue, ou s'il y a une promesse d'embauche pour un contrat de six mois minimum, celle-ci est financée. Si elle n'est pas conventionnée, tout dépend du projet et de la validation du conseiller », note Pôle emploi. ■ **M. F.**



Acquérir de nouvelles compétences est une nécessité pour évoluer professionnellement.

Quoi de neuf avec la réforme Pénicaud ?

La réforme de la formation professionnelle présentée lundi 5 mars par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, entend améliorer l'accès des salariés à la formation continue.

► **De l'heure à l'euro.** Les crédits du compte personnel de formation (CPF) vont désormais se mesurer en euros et non plus en heures. Les salariés disposeront de 500 € par an pour leur

formation. Une somme cumulable chaque année jusqu'à 5000 €, même en cas de changement d'entreprise. Pour les salariés non qualifiés, ce sera 800 € par an, jusqu'à 8000 €.

► **Le Mooc reconnu.** Les cours en ligne à distance avec un grand nombre de participants pourraient devenir massivement éligibles au CPF.

► **Evaluation des formations.** Une application mobile va être lancée, sur

laquelle les candidats trouveront les formations dans leur région, pourront s'y inscrire et la payer en ligne. Ils y trouveront aussi des informations sur l'organisme de formation et les notes attribuées par les anciens apprentis. Muriel Pénicaud a également annoncé la création de France compétences, une agence qui examinera la qualité et les tarifs des organismes de formation professionnelle. ■ **M. F.**